PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

EUL

RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 NOVEMBRE 2013** à **18 h00**

L'an deux mille treize, le 28 novembre à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de P.L. BRAU, Maire.

◆ ***Etaient présents*** : **M.M P.L.**.BRAU, Michel MATHE, Jean.AUBOURG, Jocelyne.DELISLE, Alain.FOLLAIN, Christine.LEVILLAIN. Philippe DAGALLIER, Philippe HUN, François CABOULET, Serge MARCASSA, Fréderic VAUSSY

◆ ***Absent(s) excusé(s) :*** MM.MONTAGNIER. PRODôHOMME
◆ ***Absent(s):*** Mme. TOURNEREAU
Monsieur MONTAGNIER a donné pouvoir écrit à Monsieur BRAU,
Madame PRODôHOMME a donné pouvoir écrit à Mme DELISLE.

◆ ***Secrétaire de séance :*** Monsieur MARCASSA Serge

Après l'appel des présents, ainsi que la lecture du compte-rendu de la réunion précédente,

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu lôaugmentation de travail sur un poste administratif au secrétariat de la mairie,
Vu la régularisation du temps de travail dôun agent sur un poste à la cantine scolaire,
M le Maire expose au Conseil Municipal, quôil conviendrait de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,
Le conseil municipal,
Vu la loi modifiée N° 53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Après en avoir délibéré, décide à lôunanimité des membres présents de modifier ainsi le tableau des effectifs de la collectivité au 1er Janvier 2014.

FILIERE	NOMBRE DE POSTES	DUREE HEBDOMADAIRE
ADMINISTRATIVE		
Attaché		
Adjoint administratif de 2ème classe	**1**	**35 H**
Adjoint administratif de 2ème classe	**1**	**35 H**
Adjoint administratif de 2ème classe	**1**	**30 H à 35 H**
TECHNIQUE		
Agent de maîtrise principal	**1**	**35 H**
Adjoint technique de 1ère classe	**2**	**35 H**
Adjoint technique de 2ème classe	**1**	**24 H**
Adjoint technique de 2ème classe	**1**	**35 H**
SANITAIRE ET SOCIALE		
ATSEM 1ère classe	**2**	**35 H**
ATSEM 1ère classe	**1**	**17 H 50**
ATSEM principal 2ème classe	**1**	**35 H**
Cantine		
Adjoint technique de 2ème classe	**1**	**35 H**
Adjoint technique de 2ème classe	**1**	**33 H à 35 H**
Adjoint technique de 2ème classe	**1**	**20 H**
Adjoint technique de 2ème classe	**1**	**12 H**

Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

AIRE

ut de la fonction publique territoriale, article 88
plication du premier alinéa de lôarticle 88 de la loi du 26
à la fonction publique territoriale,
Décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics dans certaines situations de congés, précisé par la circulaire ministérielle dôapplication du 22 mars 2011, qui réglemente les conditions du maintien du régime indemnitaire en cas dôabsence pour raison de santé.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir intégralement les primes pendant toutes les absences pour raison de santé.

OBJET : FETES ET CEREMONIES

Suite à différentes factures concernant lôachat des fleurs ou compositions florales lors des manifestations dans la commune (mariage, inhumation, repas des anciens, noces dôor, remise de médaille du travailé .) en dehors des commémorations nationales et du jumelage.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à lôunanimité des membres présents lôengagement de telles dépenses et autorise le Maire a régler ces factures à lôarticle 6232 fêtes et cérémonies du budget primitif de la commune.

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourgtheroulde

Le Conseil communautaire du 4 octobre dernier a délibéré afin de modifier les statuts de la communauté de Communes, la principale modification étant liée à la prise de compétence « Aménagement numérique ».

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à lôunanimité des membres présents la nouvelle proposition des statuts, par la modification de lôarticle 14 et lôajout des articles 31 et 34.

OBJET : TARIFICATION DôUNE CASE DANS LE COLUMBARIUM AU 1/1/2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lôinstallation du columbarium, la réalisation du jardin du souvenir ont été réalisées dans le cimetière communal en octobre dernier par lôentreprise MUNIER de LERRAIN (88) pour un montant de 8 948.32 ú.
Il précise que certaines demandes se font pour lôacquisition de concessions des futures cases.
Il est donc nécessaire de fixer le tarif des concessions funéraires. Il est précisé que les communes nôont pas le droit de faire des bénéfices sur les opérations quôelles conduisent.
Le columbarium posséde 10 cases pour 20 urnes de 18 cm de diamètre..

Le conseil municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la Loi n° 82-263 du 22 juillet 1982,
Vu la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983, portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et lôEtat.

Après en avoir délibéré,

FIXE à lôunanimité des membres présents les Tarifs applicables au **1er janvier 2014**, comme suit :

15 ans	30 ans
400 ú	700 ú
Renouvelable 15 ans 400 ú	Non renouvelable

Le droit de dispersion dans le jardin du Souvenir au 1er janvier 2014 : **GRATUIT**
Le prix de la plaque à graver sur les blocs mémoire du Jardin du Souvenir à ce jour est de 11.60 ú HT**.**
DIT que les recettes afférentes seront inscrites à lôarticle 7031 du budget communal.
AUTORISE le Maire a signer tout documents sôy rapportant.
DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre lôéxécution de la présente délibération.

Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

nard a été restaurée.
mesuré lôintensité du bruit dans les différentes pièces de lôécole, les pièces ont été insonorisées par divers matériaux (cartons collés, liège), reste à réaliser les travaux dans la salle des arts plastiques au 1er étage de lôécole.
Monsieur DAGALLIER remarque que la réfection de la peinture sur le passage pièton à lôarrêt du bus sur le RD 38 est sécurisante.
Le dos dôâne et sa signalisation sur la RD 38 sont terminés.
Rue de lôéglise, au n° 14, le trottoir a été réalisé ainsi que lôautre du 5 rue de lôéglise pour création du fil dôeau.
Rue Aristide Briand, le syndicat informe le conseil que les branchements de lôassainissement du lotissement FORCUIT commenceront le 2 décembre.

Communications diverses

Le cabinet médical de Saint Ouen du Tilleul a contacté la mairie afin de créer sur la commune un « site médical » aux normes. Le conseil municipal demande de contacter un représentant du cabinet médical et dôorganiser une réunion pour information.
Monsieur MATHE informe que le panneau du plan de la commune et ses publicités a été installé le 13 novembre 2013 sur le trottoir face au bar-tabac.
Vu la circulaire n° 2013-144 du 6/9- Monsieur AUBOURG informe quôil sera installé au groupe scolaire un drapeau européen et un drapeau français ainsi que la charte de la laïcité à lôécole et la Déclaration des droits de lôhomme.
Monsieur BRAU félicite et encourage le personnel communal à assister à diverses formations.
Les vî ux du Maire auront lieu le Dimanche 12 Janvier 2014 à la salle polyvalente.

Séance levée à 19 heures 45 .